

Qu'est-ce que le bicursus Ingénieur-Architecte ?

Comment est-on admis ?

Le principe de la formation bicursus ingénieur-architecte est qu'elle propose en parallèle sur cinq ans les deux formations, dédoublonnées et partiellement concentrées. Les enseignements de dessin, sciences humaines, arts plastiques en école d'architecture sont ciblés sur certains semestres, tandis que le cursus ingénieur est étalé. (Voir le [programme des études IA*](#) et l'[emploi du temps IA*](#).)

L'étudiant obtient deux diplômes (Diplôme d'ingénieur EIVP, Diplôme d'Etat d'architecte), les mêmes que ceux qu'il obtiendrait s'il avait fait indépendamment l'une ou l'autre des deux écoles.

En cas d'échec, un redoublement en cycle Licence (années 1, 2 et 3) et un autre en cycle Master (années 4 et 5) sont possibles, si l'étudiant en fait la demande motivée. A défaut, retour à la formation d'ingénieur « classique », prolongée d'une ou deux années pour faire les matières reportées.

Quel est le plus du bicursus EIVP-ENSAPLV ?

La formation bicursus Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) – Ecole Nationale d'Architecture de Paris – La Villette (ENSAPLV) est équilibrée entre les deux écoles tout au long des cinq ans (à la différence de ce qui est pratiqué dans la plupart des autres écoles), ce qui est très bénéfique au développement d'une véritable double culture.

C'est à notre connaissance le seul bicursus en France qui ne raccourcit pas la durée de pratique du projet d'architecture par rapport à la formation classique d'architecte : cinq années d'atelier de projet à l'école d'architecture de La Villette, c'est irremplaçable ! La contrepartie est qu'il faut tenir jusqu'au bout un parcours exigeant pour obtenir les deux diplômes.

Et puis l'EIVP est la seule école à diplômer en génie urbain : ce bicursus fait une place importante à l'urbanisme et la conception des espaces publics.

Pourquoi faire un bicursus plutôt qu'archi après l'école ?

Pour avoir les diplômes d'ingénieur et d'architecte sans faire un bicursus, il faut finir l'école d'ingénieur puis se faire admettre en école d'architecture. Si vous avez fait plusieurs stages ou semestre d'échange en agence d'architectes ou équivalent, vous serez peut-être admis en M1 ; sinon — ou si vous tenez à une formation d'atelier plus solide — vous serez admis en L3. Dans tous les cas, ce ne sera pas plus court, voire ce sera plus long que le bicursus ; en revanche vous serez bien moins formé(e) au dessin et au projet, le cœur de la compétence d'architecte. Suivre l'intégralité des ateliers d'architecture au niveau Licence apporte une véritable compétence. Car ici, c'est le temps et les exercices qui font la différence ; on ne peut pas tout apprendre « sur le tas » en travaillant en agence !

L'international : Comme pour les étudiants classiques de l'EIVP, un séjour d'au moins deux mois continu à l'étranger est obligatoire pendant la scolarité. Outre les stages d'été et l'exercice de fin d'études, un échange de semestres à certains moments de la scolarité est possible si vous trouvez (nous tâcherons de vous aider) un programme équivalent (associant architecture et ingénierie urbaine) dans une autre ville. Ces possibilités d'échanges se développent régulièrement depuis la mise en place du bicursus en 2010. (Voir [Les bicursus et l'international*](#).)

Inscriptions et frais de scolarité : L'étudiant(e) admis(e) en bicursus s'inscrit administrativement et pédagogiquement à l'EIVP et à l'ENSAPLV, reçoit une carte d'étudiant des deux écoles et bénéficie de l'ensemble des facilités attachées (accès aux restaurants de la Ville de Paris, au Vélib' par ex.). Les frais de scolarités et de mutuelle ne sont payés qu'une fois : à l'EIVP pendant les années 1, 2 et 3 ; à l'ENSAPLV pendant les années 4 et 5. (Voir le détail des [frais d'inscription*](#).)

Conditions d'admissions :

La formation bicursus IA est ouverte aux étudiants qui entrent à l'EIVP en 1^e année (quelle que soit la voie d'admission), et non en 2^e ou 3^e année sur titres.

10 places sont offertes, à compter de cette année, pour l'ensemble des voies d'admission. Parmi elles, seules 2 pourront être attribuées à des élèves fonctionnaires.

L'admission à l'EIVP doit être acquise préalablement à la candidature au bicursus.

Les modalités de sélection 2018-2019 sont les suivantes :

Une présentation de la formation sera faite à tous les étudiants de 1^e année le jour de la rentrée, le lundi 3 septembre 2018 à 17 h 15, en présence de responsables de la formation à l'école d'architecture de La Villette.

Un dossier contenant lettre de candidature motivée, CV, résultats du bac, notes au concours (écrits + oraux) ou en licence pour les admis sur titres sera à remettre par les candidats par mail avant le jeudi 6 septembre à 12 h (adresse : laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr). Vous pouvez aussi présenter des travaux personnels (nb : seront bienvenus tous les travaux montrant votre regard sur le cadre bâti, votre appréhension sensible et/ou culturelle de l'espace habité au sens le plus large. Musique, danse ou poésie incluses...) ; mais ces éléments graphiques ne sont ni obligatoires, ni le seul et déterminant critère de sélection. Attention : la taille maximale des pièces jointes est limitée, leur total doit être inférieur à 8 Mo. Si nécessaire, vous pouvez essayer, avec Acrobat ou autre logiciel, de réduire la taille de vos fichiers .pdf ou .jpg. A défaut, vous pouvez utiliser le service en ligne We Transfer (gratuit) ou équivalent pour joindre à votre mail un lien de téléchargement. Si vous souhaitez montrer des travaux personnels, les originaux sont préférables aux reproductions. Ne scannez ou photographiez vos dessins *que si vous n'avez pas la possibilité d'amener les originaux avec vous*. Mais si ce sont des objets volumineux, fragiles, ou compliqués à récupérer, pas de souci : des reproductions en ce cas iront très bien !

Les candidat.e.s sont sélectionné.e.s par un entretien. Il y a eu ces dernières années une bonne vingtaine de candidatures. Si celles-ci étaient trop nombreuses, une présélection aurait lieu sur la base du dossier.

L'entretien aura lieu le vendredi 7 septembre matin. Conduit par un jury réunissant un représentant de l'ENSA Paris-La Villette et de l'EIVP, il vise à estimer les dispositions de l'étudiant et son engagement pour la double formation. L'étudiant peut apporter des originaux de ses travaux s'il le souhaite. L'entretien durera vingt minutes environ.

Le classement d'admission sera commun aux différentes voies d'admission à l'EIVP ; les éventuels 3^e fonctionnaire et suivants classés ne seront pas pris en compte pour l'établissement de la liste des 10 admis en bicursus.

Et si je ne suis pas admis(e) ?

Sachez que, si vous n'étiez pas pris(e) en bicursus ou si vous deviez y renoncer en cours de route, la formation EIVP classique vous proposera tout de même une approche approfondie de l'urbanisme et de l'architecture, tant par des cours et des visites que par des travaux de groupes en mode projet, par les stages, sans compter une offre importante de visites, conférences et ciné-débats hors temps scolaire.

Si votre envie de vous former à l'architecture reste forte une fois diplômé(e) de l'EIVP, vous avez la possibilité de solliciter une admission sur titre dans une école d'architecture (autre que l'ENSAPLV). Comme dit plus haut, pour une formation minimale au dessin et au projet d'architecture, comptez trois ans. Vous pouvez acquérir une formation plus courte dans certaines écoles d'architecture qui admettent aussi en 4^e année (master) les sortants de l'EIVP.

* Ce document est téléchargeable [sur la page « Formations/Bicursus » du site de l'EIVP](#)

Contact :

Laurent DUCOURTIEUX

Responsable des bicursus Architecte & Ingénieur
Bureau A 108 - Tél. : 01 76 21 58 90
laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr



Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris

80, rue Rébeval - 75019 Paris
Métro Pyrénées (11), Belleville (2), Buttes-Chaumont (7 bis)
Bus 26 (gare du Nord - Nation)